

## La pêche en kayak

### Le kayak en mer, nouvelle destination...

Depuis la nuit des temps, évoluer sur l'eau à l'aide d'une petite embarcation, à l'aide de pagaies au milieu des blocs de glace, est une façon simple de se déplacer pour chasser ou transporter du matériel. De nos jours, cette pratique est devenue un loisir plus qu'une nécessité et ces dernières années voient **s'envoler le nombre de pratiquants**.

Accessible à tous, la facilité de mise en œuvre de ces kayaks attire sur l'eau bon nombre de personnes n'étant pas marin à l'origine. La possibilité d'une première sortie « découverte et encadrée », sans permis et peu coûteuse, pousse de nombreux aventuriers à investir par la suite dans un kayak. Parce que c'est bien le sentiment ressenti à bord de ces embarcations qui filent au ras de l'eau... **découvrir l'océan** et ses côtes magnifiques à la manière d'un aventurier, une vision et des **sensations différentes** de celles éprouvées à bord d'un bateau.

**L'observation des oiseaux, la photo, la pêche ou la balade, seul ou en groupe**, représentent les principales activités qui peuvent être pratiquées au sein même d'une famille... s'échouer sur une plage pour prendre la pause repas sur une île est **un vrai bonheur**. La simplicité d'une logistique allégée nous incite à multiplier les sorties.

Le marché propose aujourd'hui une vaste gamme de kayaks, pontés ou « *site-on-top* », équipés pêche pour certains. Deux systèmes de propulsions sont proposés, celui classique qui consiste à utiliser une pagaie et le révolutionnaire système mirage drive à pédales.

Et il y en a pour toutes les bourses, il faut veiller à choisir un modèle homologué d'une longueur supérieure à 4 mètres, muni d'une carte de navigation pour être en règle au même titre qu'un bateau... **le port du gilet** est bien évidemment **obligatoire** et la prudence de rigueur ; les conditions météo climatiques sont plus que recommandées pour le « *kayakable* » novice...

Vous pouvez vous contenter d'un plus petit modèle, non homologué, il ne vous permettra pas de dépasser **la bande des 300 mètres**, vite dépassée tant la curiosité nous mène au-delà ; demandez conseil à des spécialistes, ils vous guideront dans vos choix.

Vous découvrirez alors le littoral sous un autre angle, sportivement, **en symbiose avec la nature** qui vous livrera des images dont elle a le secret... toujours plus belles les unes que les autres...

